

HONORAIRES DU CABINET

VENTES

De locaux à usage d'habitation ou Professionnel

<u>Montant Transaction</u>	<u>Montant Commission</u>
Minimum Forfaitaire	7 000 €
De 90 000 € à 150 000 €	10 % maximum
De 150 001 € à 250 000 €	8 % maximum
Plus de 250 001 €	6 % maximum

(Tarifs au 01/06/2011 – TVA incluse)

LOCATIONS Habitations

Part locataire : 10 €/m² pour la rédaction du bail et 3 €/m² pour l'état des lieux

Part Bailleur : 10 €/m² pour la rédaction du bail et 3 €/m² pour l'état des lieux

Frais de recherche de locataire 300 €max. dans la limite de 1 mois de loyer CC

LOCAUX Commerciaux

30 % du loyer annuel TTC Charges Comprises à la charge du preneur



Pour tout acte de transaction en cas de délégation de mandat, le montant applicable des honoraires reste celui formulé au mandat principal de l'apporteur de l'intercabinet, Les prix ne comprennent pas les frais notariés, droits d'enregistrement, débours, émoluments.